

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	9
Sommaire.....	11
Liste des principales abréviations.....	13
Introduction générale.....	17

PREMIÈRE PARTIE L'ÉLABORATION DE LA NOTION DE COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Titre 1 - L'élément constitutif des communautés d'intérêts : les liens communautaires	49
Chapitre 1 - Un constat : le désordre apparent des liens communautaires	51
Section 1 : Des liens divers	51
I. Des sources diverses	52
II. Des durées diverses	55
III. Des domaines divers	57
Section 2 : Des liens diversement pris en compte par le droit	59
I. Le constat de méthodes hétérogènes de prise en compte des liens	60
A. Le constat de méthodes légales hétérogènes	61
1. L'ajustement de règles de droit	61
a) En droit civil de la famille	61
b) En droits bancaire et fiscal.....	62
c) En droit pénal.....	65
2. La création de règles de droit	66
B. Le constat de méthodes jurisprudentielles hétérogènes.....	69
1. Le constat d'une méthode pragmatique : la reconnaissance d'intérêts convergents.....	70
a) L'incidence des liens dans l'admission de la qualité de victime ..	70
b) L'incidence des liens dans le rejet de la qualité de victime	76
2. Le constat d'une méthode conceptuelle : l'élaboration de standards	81
a) L'incidence des liens dans l'appréciation des modes de preuve....	81
b) L'incidence des liens dans l'appréciation de la faute	85
II. Le constat d'objectifs contradictoires poursuivis par la prise en compte des liens.....	98
A. L'encadrement des liens	99
1. Éviter une indemnisation injustifiée	99

2.	Lutter contre les risques d'influences néfastes au sein de la communauté.....	102
a)	La protection du consentement des communautaires.....	102
b)	La garantie de l'impartialité des communautaires.....	105
c)	La cessation d'une atteinte à l'ordre public.....	107
3.	Dissiper l'opacité du fonctionnement de la communauté.....	108
B.	La promotion des liens.....	111
1.	Renforcer la confiance communautaire.....	111
2.	Consolider la structure communautaire.....	113
Chapitre 2 - Une proposition : l'unité réelle des liens communautaires.....		119
Section 1 : La réelle singularité des liens communautaires : leur spécificité.....		119
I.	La singularité matérielle : l'atténuation de l'altérité réciproque des communautaires.....	120
A.	Une atténuation nécessaire : présentation du critère.....	120
B.	Une atténuation variable : identification d'indices.....	131
II.	La singularité politique : le choix politique de la prise en compte des liens.....	133
A.	Une question d'utilité.....	134
B.	Un équilibre entre le collectif et l'individuel.....	138
1.	L'équilibre entre la communauté et les aspirations individuelles des communautaires.....	138
2.	L'équilibre entre la communauté et les droits patrimoniaux des communautaires.....	141
Section 2 : La réelle autonomie des liens communautaires : la distinction des communautés d'intérêts de notions voisines.....		145
I.	La distinction des communautés d'intérêts des situations de convergences d'intérêts.....	146
A.	L'insuffisante convergence d'intérêts.....	146
1.	La distinction des communautés d'intérêts de notions de la théorie générale des contrats.....	146
2.	La distinction des communautés d'intérêts de notions du droit des biens.....	152
3.	La distinction des communautés d'intérêts d'une notion du droit judiciaire privé.....	156
B.	L'absence d'identité d'intérêts.....	157
1.	La convergence simplement partielle des intérêts.....	157
2.	L'absence de confusion des patrimoines et de fictivité.....	160
3.	L'indifférence à l'intérêt commun.....	163
II.	La distinction des communautés d'intérêts des théories institutionnalistes.....	166
A.	La distinction des communautés d'intérêts de la notion d'institution.....	166

B. La distinction des communautés d'intérêts de la notion d'ordre juridique.....	170
Titre 2 - L'élément facultatif des communautés d'intérêts :	
l'autonomie sans personnalité morale.....	177
Chapitre 1 - Le constat de l'autonomie sans personnalité morale	
de certaines communautés d'intérêts.....	179
Section 1 : Une autonomie extrapatrimoniale	179
I. Une individualisation	180
A. Des entités simplement titulaires de droits	180
B. Des entités exerçant directement des droits.....	185
II. Une organisation	189
A. Une prise de décision collective : la règle majoritaire admise	189
B. Un organe d'expression collective : le recours facilité à la représentation volontaire	191
Section 2 : Une autonomie patrimoniale	194
I. La composition patrimoniale.....	195
A. Des biens isolés	196
B. Des ensembles de biens	200
II. Le fonctionnement patrimonial	205
A. En droit civil	205
B. En dehors du droit civil	209
1. En droit fiscal.....	209
2. En droit comptable	210
Chapitre 2 - Les justifications de l'autonomie sans personnalité morale :	
un statut précédant la personnalité morale.....	215
Section 1 : Les justifications de l'absence de personnalité morale	215
I. Les justifications techniques	218
A. Une étendue incertaine	219
B. Une durée incertaine.....	222
C. Un intérêt collectif incertain.....	225
1. La définition incertaine de l'intérêt collectif.....	226
2. L'autonomie incertaine de l'intérêt collectif.....	227
II. Les justifications politiques.....	234
A. <i>De lege lata</i> : les raisons de l'absence de personnalité morale	234
1. Des raisons générales : la personnalité morale comme expression du niveau de libéralisme d'une société	235
a) Les enjeux en matière de libéralisme	235
b) Les conséquences sur la consécration de la personnalité morale	242
2. Des raisons particulières : la personnalité morale comme technique inappropriée aux communautés d'intérêts.....	245

B. <i>De lege ferenda</i> : la place des communautés d'intérêts	
dans le processus d'acquisition de la personnalité morale	249
1. En cas de silence législatif	250
2. En cas de refus législatif	255
Section 2 : Les justifications de l'autonomie juridique	261
I. Les justifications de l'autonomie extrapatrimoniale	261
II. Les justifications de l'autonomie patrimoniale	264

SECONDE PARTIE

LA SYSTÉMATISATION DES FONCTIONS DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Titre 1 - Une fonction commune à toutes les communautés d'intérêts :	
la protection des tiers	283
Chapitre 1. Des modalités de protection des tiers à systématiser	285
Section 1 : Une représentation adaptée des communautaires	285
I. L'admission d'un consentement tacite ou présumé à la représentation ...	288
A. La représentation tacite : le consentement tacite	288
B. Les présomptions de mandat : le consentement présumé	292
II. L'admission d'un consentement fictif ou indifférent à la représentation ..	294
A. La gestion d'affaires : le consentement fictif	295
B. Le mandat apparent : le consentement indifférent	299
Section 2 : Une protection autrement favorisée des tiers	302
I. Une protection <i>a priori</i>	302
A. En droits civil et commercial :	
des règles de pouvoir et de solidarité passive	303
1. Les règles de pouvoir	303
2. La solidarité passive	310
B. En droit social : le coemploi	314
C. En droit fiscal : des facilités consenties au Trésor public	317
II. Une protection <i>a posteriori</i>	319
A. L'enrichissement injustifié	319
B. La responsabilité civile	321
C. La société créée de fait	328
Chapitre 2 - Des modalités de protection des tiers singulières	333
Section 1 : La primauté de la protection des tiers	333
I. La protection des tiers aux dépens des communautaires	334
II. Une protection absente de la notion d'intérêt commun	336
Section 2 : Le maintien de la pluralité des communautaires	340
I. Une pluralité sauvegardée	340

II. Une pluralité absente des notions de la confusion des patrimoines et de la fictivité	341
Section 3 : Une protection utile au sein des seules communautés d'intérêts	343
I. L'utilité manifeste de la protection dans les communautés d'intérêts.....	344
II. L'inutilité patente de la protection dans les autres ensembles de personnes	351
A. L'inutilité de la protection dans les ensembles personnalisés : la personnalité morale suffisamment protectrice	353
B. L'inutilité de la protection dans les autres ensembles non personnalisés : l'existence de dispositions suffisamment protectrices..	358
Titre 2 - Une fonction particulière aux communautés d'intérêts à l'autonomie marquée : la protection des communautaires	367
Chapitre 1- Une protection à consacrer : la technique originale du standard de « l'intérêt de la communauté d'intérêts ».....	369
Section 1 : <i>De lege lata</i> , l'émergence d'un standard singulier : « l'intérêt de la communauté d'intérêts ».....	369
I. La reconnaissance du standard de « l'intérêt de la communauté d'intérêts ».....	370
A. La récurrence des locutions : vers un « intérêt de la communauté d'intérêts ».....	370
B. La réunion des critères du standard : l'existence de l'« intérêt de la communauté d'intérêts ».....	375
II. La singularité du standard de l'« intérêt de la communauté d'intérêts » ..	386
A. La spécificité du standard : sa fonction de protection des communautaires.....	386
1. Le standard comme outil de protection des communautaires.....	386
2. Le standard comme réponse aux spécificités des communautés d'intérêts à l'autonomie marquée	392
B. L'autonomie du standard : son irréductibilité aux notions voisines	394
1. L'irréductibilité du standard au regard de son contenu.....	395
a) L'intérêt commun : un intérêt immanent et abstrait.....	395
b) L'intérêt collectif : un intérêt propre et homogène	397
2. L'irréductibilité du standard au regard de sa finalité : le conflit d'intérêts, l'arbitrage d'intérêts portés par une seule personne	397
Section 2 : <i>De lege ferenda</i> , la consécration d'une méthode d'appréciation de l'« intérêt de la communauté d'intérêts »	400
I. Première étape de l'appréciation : l'établissement des effets concrets de la solution sur la communauté et les communautaires	402
A. L'appréciation des effets de la solution sur l'ensemble de la communauté	402

B. L'appréciation des effets de la solution sur chacun des communautaires.....	404
II. Seconde étape de l'appréciation :	
la prise en compte décisive des considérations abstraites en jeu	407
A. Les considérations humaines et/ou morales	407
B. Les considérations économiques	408
C. Les considérations juridiques	409
 Chapitre 2 - Une protection à parfaire : les techniques classiques de protection des patrimoines et pouvoirs personnels des communautaires.....	413
Section 1 : La protection des patrimoines personnels des communautaires	414
I. La prévention opportune des atteintes patrimoniales :	
quelques illustrations d'une technique à encourager	415
A. La conservation des patrimoines personnels contre la mise en commun des biens	415
B. La sauvegarde des patrimoines personnels contre l'extension du droit de gage des créanciers.....	417
II. La correction perfectible des atteintes patrimoniales :	
le valorisme non abouti des créances	420
A. Une absence justifiable de règle de valorisme.....	422
B. Une hétérogénéité critiquable des règles de valorisme	426
1. Des différences inopportunes dans le calcul des créances :	
proposition d'améliorations	427
a) L'inopportunité de différences de calcul.....	427
b) Proposition d'améliorations	430
2. L'inégal rôle discutable du juge : proposition d'améliorations.....	430
a) Critiques de l'inégal rôle du juge dans la détermination du montant des créances	431
b) Proposition d'améliorations.....	432
3. Synthèse des propositions d'améliorations.....	432
Section 2 : La protection des pouvoirs personnels des communautaires	434
I. Des obligations d'agir ensemble communes et opportunes	434
A. Un constat contradictoire : des obligations d'agir ensemble communes résultant de processus historiques distincts.....	435
B. Une justification commune : des obligations d'agir ensemble poursuivant la protection opportune des communautaires	438
II. Des sanctions efficaces des dépassements de pouvoir	441
A. La nullité : une sanction radicale.....	441
B. L'inopposabilité : une sanction opportune à réaffirmer	442
1. L'étendue des effets de la sanction à confirmer dans le droit de l'indivision	443
2. La spécificité de la sanction à rappeler dans le droit applicable aux couples	446

Conclusion générale	457
Annexes	463
Bibliographie	469
Index alphabétique	563
Table des matières	571